



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

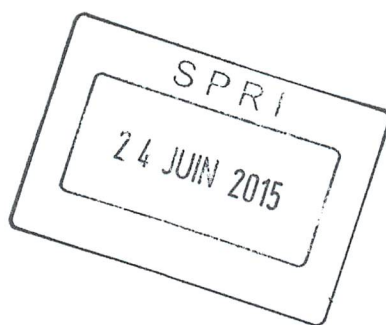


Amiens, le 19 juin 2015

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, donne acte aux sociétés « Société d'Exploitation Éolienne Epllessier I », « Société d'Exploitation Éolienne Epllessier II » et « Société d'exploitation Éolienne Epllessier III », dont le siège social est sis Z.A. des Métairies II-Nivillac – BP 48 – 56130 LA ROCHE BERNARD, de leur déclaration déposée le 7 avril 2014 concernant une demande de modification du type d'éolienne passant de N90R80 à N100R75 (sans modification de la hauteur totale) et de déplacement de huit éoliennes (E2, E4, E5, E9, E10, E11, E12 et E13) sur les parcs éoliens « Epllessier 1 », « Epllessier 2 » et « Epllessier 3 » à EPLESSIER (80290), comprenant au total treize éoliennes dont les permis de construire ont été accordés aux dites sociétés le 14 mai 2012, sous les numéros PC 080 27 307 GA 002-2, PC 080 27 307 GA 003-2 et PC 080 27 307 GA 004-2.

Les installations concernées devront être exploitées dans le respect des dispositions prévues pour les installations existantes de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées.



Pour la préfète et par délégation,
le directeur

Eric MENINDES

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de la commune d'EPLESSIER (80290)
- au directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80 – Subdivision 2)
- au directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Somme

